

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Juillet

## LETTRE DE PARIS

Le 1<sup>er</sup> juillet.

Tandis que se poursuit à la Chambre la discussion laborieuse de la réforme des contributions directes, je me fais un plaisir, autant qu'un devoir, de vous signaler un certain nombre de manifestations politiques qui marquent, par l'intérêt qu'y attache le public, autant que par leur signification particulière, un véritable réveil de l'opinion en faveur de la politique républicaine et gouvernementale.

C'est d'abord M. Waldeck-Rousseau, l'éminent avocat, sénateur de la Seine et ancien collaborateur au ministère de Gambetta et de M. Jules Ferry, qui a donné le signal, à Paris même, dans une réunion d'électeurs des XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> arrondissements, d'une affirmation politique qui est dans les désirs de la grande majorité de la population et qu'ont fini par énerver les assauts multipliés et les provocations du parti socialiste. L'orateur républicain a admirablement résumé, dans le magistral langage dont il a le secret, l'objectif qu'a recherché depuis vingt ans et auquel doit toujours tendre la République. Elle doit être éducatrice, gouvernementale et réparatrice. Ces trois termes ont été définis aussi nettement que le pouvaient désirer les plus difficiles des auditeurs, parmi lesquels se trouvaient nombre de radicaux et même des socialistes, anti-collectivistes et anti-révolutionnaires. Néanmoins, quelques journaux avancés, comme s'ils voulaient marquer le succès de la manifestation, demandent à la cantonade que M. Waldeck-Rousseau leur serve un programme positif. Ils ne l'ont donc ni lu, ni entendu ?

Après avoir rappelé quelques-uns des grands progrès réalisés par la République, tels que l'instruction et le service militaire obligatoires, l'éloquent orateur s'est expliqué sur la révision et sur la séparation, de

la manière la plus heureuse. Ceci lui a permis de préciser une fois de plus le caractère de cette politique opportuniste, que les opposants attaquent avec tant de persistance, sauf à la pratiquer de leur mieux à leur profit.

Quel homme politique, parmi ceux qu'on appelle opportunistes, a-t-il dit, prétendrait que jamais, en aucun temps, ne s'opérerait la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? Ou que, jusqu'à la consommation des siècles, nous vivrions sous l'empire de la même Constitution ? C'est donc une question de date, de circonstance et d'opportunité qui nous sépare ? Non pas même, puisque précisément ceux qui reprochaient aux opportunistes de ne pas faire la révision ni la séparation de l'Eglise et de l'Etat, n'ont eu rien de plus pressé que de proclamer l'inopportunité d'un débat sur ces deux questions ?

— Je puis vous affirmer que cette façon de prendre le taureau par les cornes, a joliment dépit et décontenancé les intransigeants radicaux, qui s'escriment d'ordinaire à vouloir tout redresser dans les actes des républicains de gouvernement.

Les autres manifestations auxquelles je faisais également allusion au début de cette lettre, viennent des membres du ministère. Dimanche, quelques-uns d'entre eux se faisaient entendre, suivant une saine habitude, sur divers points du territoire. Le président du conseil, notamment, a assisté au concours général agricole de Soissons et là, au milieu d'un monde d'agriculteurs, de petits propriétaires et de travailleurs de la terre, il a fait, avec la haute autorité qui lui appartient et la clarté de langage qui lui est propre, le procès de ce collectivisme néfaste qui augmenterait l'armée des sans travail et qui, sous prétexte de faire asseoir tout le monde à la même table, n'assurerait la vie à personne.

En même temps que M. Méline parlait de la sorte à Soissons, MM. Darlan, minis-

tre de la justice et Turrel, ministre des travaux publics, faisaient respectivement entendre la bonne parole républicaine, celui-ci, à l'assemblée générale professionnelle des mécaniciens français, à laquelle avait tenu à assister le président de la République ; celui-là à l'inauguration de la statue du général Lamarque, à St-Sever. Enfin, M. Barthou, le vaillant ministre de l'intérieur, assistait, à Nancy, avec son collègue du commerce, M. Boucher, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Carnot. Je dois une mention toute spéciale à la manifestation oratoire dont cette fête de la douleur et de la reconnaissance publiques, a été l'objet par la parole de M. Barthou.

Deux jours auparavant, à l'occasion du banquet de Hoche, à Versailles, le ministre de l'intérieur avait affirmé, avec une vigueur que les adversaires n'avaient pas prévu, la politique gouvernementale. A Nancy, sa parole n'a pas été moins bien inspirée, soit en rendant hommage au caractère impeccable du regretté chef de l'Etat, tombé sous le poignard de Caserio, soit en défendant les actes du cabinet Méline.

Avec une crânerie reconfortante, M. Barthou, a mis en demeure les détracteurs systématiques du ministère de l'interpellé s'ils étaient vraiment sûrs de ses compromissions réactionnaires.

« Mais ces interpellations, qu'on annonce toujours, ne se montrent jamais, s'est-il écrié, quant à nous, nous sommes prêts et si la bataille n'a pas lieu, ce n'est pas nous qui avons déserté. »

Il y avait longtemps que, du côté du gouvernement, on n'avait entendu un aussi ferme langage. SPECTATOR.

## De L'Intervention de l'Etat

Après avoir brillamment réfuté le collectivisme, mon vaillant ami Deschanel ayant,

chant à m'atteindre : deux hommes et une femme.

« La voiture qui m'attendait était là, j'y montai lentement, indécis, hésitant, attendant un nouveau cri.

« Etait-ce vous, elle, son père, toi ?

« Une minute, j'ai songé que c'était la réhabilitation qui venait, le pardon et le bonheur que vous m'apportiez.

« Dans une brusque vision, j'entrevis ce qui me séparait de ma fiancée, ma ruine, mon duel, ma fuite, que sais-je encore !

« Et par-dessus tout ma dignité perdue si je faisais un pas au-devant de vous.

« L'affolement me reprit, la persuasion que je me trompais s'ancre dans mon esprit, la réconciliation me sembla impossible.

« Oh ! ce moment, cette minute suprême, comme je donnerais volontiers tout mon sang pour y être encore.

« Le surlendemain je m'embarquais à Toulon.

« Je ne te dirai rien de ma longue traversée, rien non plus de mon lugubre départ, seul, isolé, sans une pensée, sans un regard de quelqu'un dans toute cette foule de parents et d'amis, venus pour saluer une dernière fois ceux qui partaient.

« Mon imagination s'envola vers vous, vers ce passé que, maintenant qu'il était mort, je me plaisais à évoquer.

« Mon rêve, bien vite, prit corps. Je me voyais au milieu d'une mêlée sanglante, grisé par l'odeur de la poudre et le bruit de la fusillade, accomplissant des prodiges de valeur.

« Porté sur les ailes de la renommée, mon nom volait de bouche en bouche, les journaux racontaient mes exploits, et je revenais en France chargé d'une moisson de

lauriers.

« Ma fiancée m'accueillait au retour, un sourire de pardon sur les lèvres, mes amis me recevaient à bras ouverts, sur le boulevard on me saluait bien bas. Le bonheur était revenu !

« Et puis, tout bas, mon orgueil, qui ne désarmait pas, me murmurait des espérances d'oubli.

« Le bruit des batailles, la gloire des combats, les lauriers de la victoire, amenant avec eux de puissantes diversions, si non le calme complet.

« L'idée de retrouver l'illustre Courbet, d'être un de ses intrépides et glorieux auxiliaires, ajoutait encore à la perspective d'un avenir moins sombre.

— Mais, hélas ! quel coup cruel, quelle désillusion dès l'arrivée !

« L'amiral, qui m'a vu naître et élever et qui m'aime, a voulu me renvoyer par le premier navire en partance.

« J'ai refusé.

« Aujourd'hui, s'il me faisait la même proposition j'accepterais avec empressement. C'est qu'au lieu de soldats grisés par la fièvre des combats, par de grandes et récentes victoires, j'ai trouvé des visages livides, ravagés, défaits, empreints d'une morne désespérance.

« C'est qu'au lieu d'une flotte puissante, de troupes nombreuses, en bon état, ne manquant de rien, comme le publiaient les bulletins officiels à mon départ de France. J'ai trouvé seulement une poignée de héros, mourant de faim, mal vêtus, sans chaussures, des vaisseaux désemparés, des équipages réduits.

« C'est qu'au lieu de cette mort glorieuse que j'avais rêvée au milieu du bruit de la fusillade, dans la chaleur de la bataille, j'ai vu des centaines d'hommes fauchés tous les jours par un climat meurtrier.

l'autre jour, déclaré que l'école du *laissez-faire* et du *laissez-passer* ne suffit pas à résoudre les problèmes de plus en plus complexes qui agitent le monde, l'extrême gauche a paru montrer une grande surprise. Les socialistes se sont écriés, que telle était la force de leurs idées et de leur propagande, qu'ils arrachaient des concessions à leurs adversaires les plus déterminés.

C'est le contraire qui est la vérité.

M. Deschanel ne leur a fait aucune concession ; il a défendu cette thèse qu'il avait déjà développée et d'autres avec lui, bien avant les élections de 1893, à savoir qu'un excès en provoque généralement un autre en sens contraire, et que par conséquent pour se garer du socialisme, le mieux est de ne pas exagérer l'individualisme.

Je suis convaincu qu'il n'est jamais entré dans sa pensée de méconnaître les services considérables que les économistes, nourris de la philosophie du 18<sup>e</sup> siècle, ont rendus à la cause de la liberté. Il s'agissait pour eux d'affranchir le travail, de relever l'individu courbé sous l'oppression féodale, sous le despotisme royal et la tyrannie des corporations. En proclamant la liberté du travail, en contribuant à l'émancipation de l'individu, ils ont écrit une des plus belles pages de l'histoire de l'humanité. Ils ont droit à notre respect et à toute notre gratitude.

Mais aujourd'hui le problème a changé de face ; d'autres préoccupations nous assiégent.

Les découvertes de la science, les transformations économiques qui en résultent, la suppression des petits ateliers de famille, la création des grandes usines, des grandes sociétés anonymes, où les principaux intéressés, les actionnaires, n'ont le plus souvent aucun contact avec les ouvriers de l'industrie qu'ils commanditent, tout cela a modifié l'organisation industrielle, le caractère des rapports du capital et du travail, et dressé devant nous des questions dont la solution ne peut être attendue uniquement de la libre action des lois naturelles, et du libre jeu des égoïsmes.

« C'est qu'au lieu de l'action, du bruit, des marches, des escarmouches qui devaient faire diversion à ma douleur et m'apporter l'oubli, je n'ai rencontré qu'une inaction ennuyeuse, pénible, où la mort vient surprendre nos hommes l'arme au pied.

« Et par-dessus tout cela, au lieu du chef que je m'étais figuré robuste, fier de l'abondante moisson de lauriers qui couronnaient son front, j'ai trouvé le plus grand marin de notre temps plus maltraité encore que ses équipages, miné par la fièvre, mourant, désillusionné, convaincu qu'il ne reverrait jamais la France qui lui tresse des couronnes, mais le laisse sans secours et l'abandonne.

« Quel admirable chef pourtant, que l'illustre Courbet ! quelle volonté que la sienne, quelle énergie pour galvaniser tous les courages chancelants autour de lui.

« Voilà ce que j'ai trouvé sur les côtes de Chine ; une réalité sinistre, lugubre, qui fait frissonner les plus fiers caractères, plus pénible encore à contempler que celle que j'ai voulu fuir.

« Voilà pourquoi je me réfugie dans mes tristes souvenirs qui me pesaient tant d'abord, au lieu de chercher à les oublier.

« Voilà pourquoi je leur demande un peu de soulagement, voilà pourquoi je suis forcé, malgré moi, d'implorer l'aide du passé pour oublier le présent et détourner un instant les yeux des maux affreux qui m'entourent.

« Si ce n'était pas une lâcheté, dans des conditions aussi difficiles, de désertier le poste meurtrier que j'ai sollicité, d'abandonner notre vaillant amiral, j'irais lui rappeler ses premières offres et lui demander la permission de reprendre la route de France. (A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 29

## HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VI

Paul Savreux à Luc d'Orgeval

« J'espérais y trouver la gloire et l'oubli !

« Le ministre, un vieil ami de ma famille, après des longues hésitations, voulut bien céder à mes ardentes sollicitations et me permettre de partir.

« Et voilà qu'au moment du départ une faiblesse me prenait, une défaillance insurmontable paralysait ma volonté et m'empêchait de m'éloigner.

« Par les rues sombres, désertes, choisies de préférence pour éviter la rencontre d'un ami, d'un visage de connaissance, j'étais revenu jusqu'au seuil de ma porte voulant revoir une dernière fois cette maison où j'avais échafaudé tant de beaux rêves si brusquement renversés.

« Mais derrière moi un cri se fit entendre :

« Paul !

« La voix chère d'un ami, me sembla-t-il...

« Je me retournai, trois personnes me suivaient, cher-

Je suppose du reste que personne dans le Parlement ne soutient une doctrine tellement sèche et brutale. Personne ne prétend que l'Etat ne doit jamais intervenir.

On a objecté à M. Deschanel : « Fixez la limite de ce droit d'intervention. » Il est certain qu'on ne peut faire de théorie là dessus. C'est une question de mesure, comme on l'a justement observé, une question d'espèce.

Ce que nous reprochons précisément aux socialistes, c'est de faire trop bon marché de l'infinie variété du travail humain, et de vouloir enfermer la société dans une règle uniforme.

Il suffit, pour répondre à l'objection, de rappeler les principes directeurs dont la législation républicaine doit toujours s'inspirer. M. Deschanel n'a pas manqué de le faire. Ne nous aventurons pas dans la discussion des réformes sociales, a-t-il dit en substance, sans boussole, et cette boussole, que ce soit l'œuvre de 1789 ! Non pas que la Révolution ait résolu tous les problèmes, et prévu toutes les transformations et les progrès du temps ; il est évident que son œuvre doit être développée, complétée, mais développée et complétée suivant les principes qui l'ont elle-même guidée. Voilà ce que nous voulons, et ce qui nous distingue des socialistes ; eux tournent le dos à ces principes en menaçant la propriété individuelle et la liberté humaine.

Les radicaux nous disent : Alors nous sommes d'accord. Je n'en suis pas bien sûr. Nous embarrasserions beaucoup d'entre eux en les obligeant à se prononcer sur la nationalisation de la Banque, des Mines et des Chemins de fer. Et un de leurs plus sympathiques orateurs, notre aimable collègue M. G. Rivet, marquait bien samedi dernier à la tribune les tendances du groupe, en exprimant une fois de plus son regret de nous avoir vus repousser le projet d'impôt progressif sur le revenu, c'est-à-dire refuser de ressusciter la taille et tout un passé odieux que la Révolution a balayé. Les radicaux se chargent d'ouvrir la brèche par où passerait le socialisme ; nous ne prêterons pas la main à cette besogne. Nous ne voulons pas plus de l'apéritif de M. Goblet que du dîner auquel nous convie M. Jules Guesde.

Les socialistes, par l'abus de la réglementation, ne tarderaient pas à détruire la personnalité humaine ; l'Etat, ou si l'on veut, la collectivité absorberait l'individu. Pour nous la fin de la démocratie est l'élevation de l'individu et non son anéantissement.

C'est ainsi que nous admettons, que nous sollicitons l'action de l'Etat dans le domaine de la Mutualité, de la prévoyance et de l'assistance, mais à la condition qu'il soutienne et renforce les efforts individuels, qu'il provoque l'initiative privée, et favorise son épanouissement, et prenne bien garde de se substituer à elle, d'exagérer son rôle au point d'étouffer les volontés, les énergies, les dévouements.

Ce sont là des formules, rien que des formules, disait M. Rivet. Je lui demande pardon ; à côté de la formule, il y a la réalité.

La réalité, je la lui aurai fait toucher du doigt, s'il avait bien voulu m'accompagner, il y a huit jours à Lyon, au sein de cette Société d'Enseignement professionnel qui ne compte pas moins de six mille élèves, et qui fondée, il y a 32 ans, par quelques hommes d'initiative, soutenue par la générosité de beaucoup de braves gens, forte du concours de l'Etat, du Conseil général du Rhône, du Conseil municipal de Lyon, a rendu aux ouvriers Lyonnais d'inappréciables services.

La réalité, je la trouve encore sans sortir du Palais-Bourbon, dans différents projets de loi sur les Caisses de retraite, sur les coopératives, sur les Sociétés de Secours mutuels, sur le chômage, dans ce projet sur les assurances agricoles que j'ai déposé sur le bureau de la Chambre dans la dernière législature, que le gouvernement a fait sien, et qu'une commission présidée par M. Doumer a récemment adopté.

Tous ces projets et d'autres encore que

je pourrai citer, procèdent de la même pensée : Aide-toi, l'Etat t'aidera.

Commençons donc par mener à bien ces quelques réformes ; nous aviserons ensuite. Mais qu'on ne nous demande pas de charger l'Etat se distribuer le bonheur à tous les français, et de tarir les sources du travail sous prétexte de les assainir.

JONNART,  
député.

## INFORMATIONS A MARSEILLE

Marseille, 3 juillet.

Ce matin, M. Floret, nouveau préfet des Bouches-du-Rhône, a reçu, à la préfecture, les autorités civiles et militaires et les corps constitués.

Le docteur Flaissières, maire de Marseille, a prononcé un discours en présentant le conseil municipal ; nous en détachons la déclaration suivante :

Notre assemblée ne s'est point émue des incidents récents qui marquèrent une visite semblable, faite à votre prédécesseur ; nous avons le respect de la loi ; nous savons quelles marques de déférence nous devons au gouvernement de la République ; nous professons les meilleurs sentiments à l'égard de votre personne, mais nous pensons, aussi, que les élus du peuple ont le droit de parler librement lorsqu'ils parlent au nom des populations qu'ils représentent.

Nous pensons qu'ils manqueraient à leur devoir si, par une fausse conception de la courtoisie administrative, ils avaient la faiblesse de se taire sur les aspirations politiques qu'ils représentent, sur les intérêts économiques qu'ils ont à défendre.

Je n'ajouterai rien aux considérations politiques que je faisais valoir naguère dans cette enceinte, aussi bien le parti socialiste auquel nous appartenons prend peu de souci des attaques mesquines et étroites, furieuses et tenaces de ses adversaires quels qu'ils soient ; leur résistance ne saurait empêcher notre marche irrésistible vers l'idéal de justice sociale qui nous guide, et nous proclamons, une fois de plus, notre fidélité à la doctrine, notre intention bien ferme de l'appliquer dans la sphère modeste de nos attributions.

Vous connaîtrez, dans bien peu de temps, l'esprit de fierté et d'indépendance de notre population, son cœur généreux épris de libertés communales, et vous jugerez, monsieur le préfet, que j'ai parlé en son nom.

Le maire a parlé dans la dernière partie de son discours, de la situation de Marseille avec le régime économique.

### Réponse du préfet

Le préfet a répondu en ces termes au discours du maire de Marseille :

Monsieur le maire, représentant du gouvernement, je regrette qu'aux paroles que vous venez de prononcer, vous ayez mêlé des déclarations qu'aucun gouvernement ne saurait accepter. Si, dans le choix de leurs mandataires municipaux, les citoyens sont libres de suivre leurs aspirations politiques, leur volonté même ne saurait conférer à leurs élus le droit que la loi leur refuse de traiter collectivement des questions politiques. Vous avez oublié ce principe et je me vois dans l'obligation de vous le rappeler.

Le respect de la loi est la condition essentielle de la liberté. Je suis disposé à l'assurer sans défaillance. Nous devons aussi un égal respect à la volonté nationale ; elle seule a le droit, par ses représentants au Parlement, de juger les actes du gouvernement.

Après ces réserves, le nouveau préfet ajoute :

— Je ne resterai pas indifférent à vos intérêts économiques qui sont de premier ordre pour votre puissante cité maritime, mais il faut nous garder de mêler la politique à l'expression de vos désirs et de vos espérances. C'est un alliage qui ne peut que mal les servir et les critiques que vous venez de formuler tout à l'heure sont d'autant moins fondées que notre régime économique n'est l'œuvre ni d'un homme, ni d'un parti politique, mais de la majorité de la nation elle-même.

Je vous remercie, messieurs, de votre visite, et je vous demande de nous séparer dans une pensée commune : la prospérité de Marseille et la grandeur de la République.

Le maire a alors ajouté :

— Si vous avez cru devoir faire des réserves, nous en faisons à notre tour sur les droits que les élus du peuple peuvent avoir.

Le préfet a répondu ;

— Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire.

### M. Félix Faure en Bretagne

On télégraphie de Brest :

Une dépêche officielle, émanant du ministère de la marine, vient d'informer le préfet maritime que le président de la République, dont la date d'arrivée à Brest avait d'abord été fixée au 4 août, n'arriverait par mer que le jeudi 6 août, à onze heures du matin ou à midi.

Le préfet a avisé les chefs de services et les chefs de corps que M. Félix Faure descendra à la préfecture maritime, et qu'il séjournera à Brest l'après-midi du 6 et toute la journée du 7. Il repartira le 8 au matin.

### LA QUESTION LAROCHE

Note Havas :

Il y a quelques jours, le gouvernement avait examiné la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de rappeler M. Laroche de Madagascar, et de nommer un nouveau résident général. Mais, après une nouvelle délibération, le conseil des ministres a renoncé à ce projet et a décidé de maintenir M. Laroche dans ses fonctions.

Le *Matin* affirme, lui aussi, qu'il a bien été question, à l'un des derniers conseils des ministres, de déplacer M. Laroche, et que le gouvernement estime que le général Duchesne est revenu trop tôt de Madagascar et qu'on aurait dû l'y maintenir au moins pendant la durée de la première période d'organisation, en laissant à côté de lui M. Ranchot, qui fut le délégué du ministre des affaires étrangères auprès du corps expéditionnaire.

Le général Duchesne, pressenti, refusa, et M. Ranchot, souffrant, ne voulut pas retourner à Madagascar.

Dans ces conditions, le gouvernement avait décidé de s'adresser à un autre militaire, et son choix s'était arrêté sur un personnage important. Ce dernier devait être, nous le répétons, mis par le département dont il relève à la disposition du ministre des colonies et nommé résident général civil ; mais on assure maintenant, dit le *Matin*, que, pour des raisons de diverse nature, le gouvernement a renoncé à son projet, et que M. Laroche reste à Madagascar.

Ajoutons qu'un de nos confrères assure que c'est le président de la République lui-même qui s'est opposé à ce rappel.

### Comment s'augmente le budget

Du *Figaro* :

Comment s'augmente le nombre des emplois dans les administrations de l'Etat, un exemple authentique le fera comprendre.

Le député Leveau possède un fils incapable autant qu'infatué. Toute carrière indépendante lui est fermée, puisqu'il y faudrait de l'intelligence. Restent la politique et l'administration. Le père Leveau, camarade d'Ecole d'un des plus hauts personnages de l'Etat, lui impose à force d'importunité le jeune Leveau comme secrétaire.

En quelques semaines, le secrétaire accumule tant de sottises que son patron veut s'en défaire à tout prix. Comment ? Leveau père est là qui supplie ou quimenace.

Aucun chef de bureau n'accepte Leveau fils pour sous-chef ; alors, on le fera chef. Mais chef d'un bureau sérieux, il gênerait tout ; alors on crée pour lui, sous une rubrique d'opérette, un bureau de fantaisie, avec sous-chef, commis rédacteurs, expéditionnaire et gardien.

Pour assurer au fils du bon mameluk huit mille francs de traitement, le budget paye au total 30,000 fr.

C'est de cette manière qu'en l'espace d'une génération, le personnel et le budget de l'administration française ont doublé, quoique la population et le territoire administrables n'aient pas changé.

### La Francisation de Nice

D'après un de nos confrères, la nouvelle municipalité de Nice, conformément à la promesse faite au corps électoral, poursuit l'œuvre de francisation des divers services.

Plusieurs Italiens faisant partie de la musique municipale ont été congédiés et remplacés par des Français.

Les étrangers employés comme arroseurs, concierges, seront remplacés à mesure que seront formulées pour les emplois des demandes de nationaux.

Enfin les tolérances accordées aux étrangers pour la vente sur la voie publique de berlingots, rafraichissements etc., seront retirées.

Ces mesures seraient vivement approuvées par la population niçoise.

### Insurrection Cubaine

New-York, 2 juillet.

Un journaliste expulsé de Cuba rapporte que dans le cours des cinq derniers mois, les troupes espagnoles ont essayé, à cinq reprises différentes, de s'emparer des positions de Macéo.

Les prétendues victoires espagnoles ne seraient

que de simples attaques sur des fermes sans importance.

Les insurgés auraient encore des vivres et des munitions pour un an.

### Arrestations à Barcelone

On télégraphie de Barcelone :

La police a arrêté le président du cercle des serruriers et l'ancien président du cercle des charretiers.

Ces individus sont deux des principaux anarchistes de Barcelone.

Une descente a été opérée chez des anarchistes. On a trouvé une brochure contenant des indications sur la fabrication des explosifs.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Obsèques du colonel Ferry

Vendredi matin, ont eu lieu, avec la grandiose simplicité des cérémonies militaires, les obsèques de M. le colonel Ferry, du 7<sup>e</sup> de ligne.

Dès 9 h. 1/2, les troupes étaient déployées de la place Thiers à la demeure du défunt. A 10 heures, la levée du corps était faite par le curé de St-Barthélemy et le cortège se mettait en marche entre une double haie de soldats et de population.

Les sœurs des pauvres, les sœurs garde-malades, les sœurs de l'hospice, le personnel de quelques établissements religieux, précèdent le corbillard, auquel un piquet de sous-officiers du 7<sup>e</sup> n'a pas voulu laisser l'honneur de porter la dépouille mortelle de son chef.

Nous n'essayerons pas de dire l'effet poignant de ces tambours aux roulements sourds et lents alternant avec le son désolé des clairons ; des marches funèbres, jouées par la musique du régiment ; de ce corbillard vide ; du cercueil très simplement orné, porté par des sous-officiers, tandis qu'un autre porte sur un coussin de velours grenat, les décorations du défunt ; de ce cheval, caparaonné de crêpe, qui suit le corps de son maître et semble partager la tristesse générale ; du drapeau, qui projette sa grande ombre sur ce long cortège de deuil ; tout cela remue l'âme et attriste la pensée.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. les colonels des 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> d'infanterie, le lieutenant-colonel Dufau et le maire de Cahors.

Le deuil est conduit par les trois fils du défunt, les divers membres de la famille et MM. le général Fabre, commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, le général de division Vincendon et les généraux commandant les 65<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> brigades ; puis suit une foule énorme d'officiers du 7<sup>e</sup> et des garnisons voisines, et d'habitants de la ville.

De nombreuses couronnes, envoyées des régiments où M. Ferry avait précédemment commandé, prouvent combien les sympathies étaient vives pour le chef regretté. Nous avons remarqué surtout celle des officiers du 66<sup>e</sup> de ligne et celle des officiers du 7<sup>e</sup>.

L'église St-Barthélemy, où a eu lieu la cérémonie religieuse, était tendue de noir. L'absoute a été donnée par M. Orliac, curé de la paroisse.

Puis le cortège s'est reformé, a suivi le boulevard et la rue du Lycée pour se rendre à la gare. Au moment de la séparation, M. le général Fabre et M. le lieutenant-colonel Marie de Bellefond, ont pris successivement la parole et retracé, en termes émus, la vie toute de dévouement et de sacrifice du colonel Ferry.

Il était une heure de l'après-midi lorsque les troupes ont défilé devant le cercueil et les généraux présents.

\* \* \*

M. le lieutenant-colonel Méric de Bellefont, à qui le décès de M. le colonel Ferry fait échoir le commandement du 7<sup>e</sup> de ligne, a adressé au régiment l'ordre du jour que nous reproduisons ci-dessous :

Le lieutenant-colonel de Bellefont a la profonde douleur d'annoncer au régiment la mort du colonel Ferry, décédé cette nuit. Si l'armée perd un chef de corps remarquable, le régiment perd un colonel digne de servir de modèle. Le colonel Ferry était passionné pour la justice ; il savait allier dans le commandement la plus grande bonté à l'observation stricte des règlements. Sa vie a été des mieux remplies. Il avait combattu en Afrique, en Italie, enfin en France, pendant la guerre de 1870. A la bataille de Saint-Quentin, il avait été blessé d'un coup de feu. Homme de travail aussi bien qu'homme d'action, il avait obtenu le brevet d'état-major. Il y a à peine un an, il arrivait au 7<sup>e</sup>, où il ne pensait faire qu'un séjour de courte durée, car il était tout désigné pour le grade de général, qui aurait couronné, l'année prochaine, sa carrière si honorablement remplie.

La maladie l'a terrassé. Depuis près de trois mois, elle l'empêchait de suivre son régiment à l'extérieur ; mais, homme de devoir avant tout, il a tenu à exercer le commandement jusqu'à

l'extrême limite de ses jours. Hier encore, il avait fait le rapport. Il espérait toujours qu'une amélioration lui permettrait de se mettre à la tête du 7<sup>e</sup> qu'il aimait tant. Combien il eût été heureux de marcher à la frontière avec son régiment et de tomber glorieusement sur le champ de bataille au milieu de la victoire !

Si Dieu lui a refusé cette consolation suprême du soldat, il lui a accordé celle de rendre le dernier soupir au milieu d'une famille tendrement aimée, dont tout le régiment partagera le cruel chagrin.

Le lieutenant-colonel de Bellefon prend, à dater de ce jour, le commandement provisoire du régiment.

Cahors, le 1<sup>er</sup> juillet 1896.

Le lieutenant-colonel, commandant provisoirement le 7<sup>e</sup> de ligne,

Signé : de BELLEFON.

**Conseil de Préfecture**

Audience du 27 juin

Au début de l'audience, on a donné lecture des arrêtés suivants :

Commune de Saint-Pierre-Toirac — Considérant que les protestataires Guisbert et Dardennes, n'ont pas fait la preuve des faits allégués contre les opérations électorales du 3 mai, à Saint-Pierre-Toirac, le conseil rejette leur protestation.

Le sieur Camille Lieusannes étant seul candidat, c'est à tort que le bureau ne lui a pas attribué sept voix qui portaient son nom, sans aucune désignation. Le conseil proclame élu le sieur Lieusannes.

Commune de Cassagne. — Le sieur Costes ayant été proclamé élu, par le bureau quoique n'étant âgé que de vingt-quatre ans cinq mois, le conseil annule cette élection.

Commune de Goujounac. — Les protestataires n'ayant pas fait la preuve dans l'enquête qui avait été ordonnée, le conseil rejette leur protestation.

Viennent ensuite les affaires suivantes :  
Commune de Catus. — Les sieurs Perboyre et Rosières, protestent contre l'élection du maire, M. le docteur Baldy, motif tirés des articles 48 et 77 de la loi municipale du 5 avril 1884.

M. le docteur Baldy, donne un démenti formel aux allégués des protestataires.

Le conseil après en avoir délibéré, considérant qu'il résulte de l'instruction et des débats que les protestataires n'apportent aucune preuve des faits allégués, rejette la protestation.

Commune de Tauriac. — Une protestation a été adressée le 11 mai dernier à la préfecture par les sieurs Brande, Lausser et Pouzalque, arguant de divers griefs entachant de nullité les opérations électorales du 10 mai dans la commune de Tauriac.

L'affaire est mise en délibéré.  
Commune de Labathude. — Un déferé de M. le préfet et deux protestations des sieurs Espinas et Bex contre les opérations électorales du 3 mai dans cette commune, sont mises en délibéré par le conseil.

Commune de Cahors. — Le « clou » de la séance était les protestations contre plusieurs conseillers municipaux de Cahors.

D'abord contre M. Rouffy, que ses fonctions de conducteur rendraient inéligible.  
MM. Soulié et Vincens, qui en qualité de fournisseurs de la mairie de Cahors, ne pourraient être conseillers municipaux.

Enfin l'abbé Magne, à qui on reproche des manœuvres consistant en l'offre de l'établissement du collège des Petits Carmes, dont il s'était rendu acquéreur, pour loger un bataillon du 7<sup>e</sup> de ligne qui devait se rendre à Moissac.

C'est M. Cagnac, un des signataires des protestations, qui est venu le soutenir, plus M. de Valon, avocat, qui, au nom du sieur Blanc, est venu soutenir les griefs reprochés au sieur Magne.

M. l'abbé Magne a présenté sa défense.  
Un vif incident se produit, M. l'abbé Magne, ayant affirmé que M. Cagnac avait dîné à sa table, et qu'il a même eu l'occasion de chanter avec M. Cagnac, après vêpres, l'Ave mari stella.

Cagnac se présente à la barre et vient affirmer que s'il a chanté l'Ave mari stella en compagnie de M. l'abbé Magne, ce n'était pas après les vêpres « mais après boire et alors que tous les deux étaient dans les vignes du Seigneur. »

M. l'abbé Magne riposte à M. Cagnac en lui disant « qu'il est bien ingrat, car sans lui et son parti il n'eût pas obtenu les 1,365 voix qui l'ont fait conseiller municipal. »

M. de Valon a présenté la défense de MM. Rouffy, Vincens et Soulié.

Ces trois affaires ont été mises en délibéré.

**Examens du brevet supérieur**

Aspirantes

Les examens du brevet supérieur ont commencé à Cahors le mardi 30 juin.

Vingt-cinq aspirantes ont pris part aux épreuves écrites.

Dix-huit ont été déclarées admissibles aux épreuves orales.

Ce sont, par ordre alphabétique :

Mlles Aldhuy, Bergerol, Bonifacy, Cellierier, Coulon, Daygueparse, Delrieu, Delroux, Marguerite Delsol, Frayssenge, Hugonneng, Jammes, Mespoulhé, Prince, Rabanel, Saule, Jeanne de Verninac, Vidal.

Ont été définitivement reçues, Mlles : Alduy, Bergerol, Bonifacy, Cellierier, Coulon, Delrieu, Hugonneng, Mespoulhé, Saule, de l'Ecole normale.

Delsol, Frayssenge, Jammes, Vidal, du collège. De Verninac Jeanne, élevée dans sa famille. Prince Anne, des dames de Gramat.

**Bourse de licence ès-lettres**

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Gustave Périé, vient d'être reçu second au concours des bourses de licence.

**L'affaire Cangardel**

La cour d'appel d'Agen a rendu hier son arrêt dans l'affaire Cangardel. Elle a modifié le jugement de première instance en réduisant à 3 mois la peine d'un an de prison et en faisant application de la loi Bérenger.

**Mort de M<sup>me</sup> Henri Valette**

Jeudi matin, ont eu lieu, à la suite d'un nombreux cortège, les obsèques de M<sup>me</sup> Henri Valette, décédée à l'âge de 69 ans.

Le deuil était conduit par M. Henri Valette, chef d'institution, accompagné de ses deux fils et des membres de la famille.

La Société musicale l'Avenir Cadurcien a joué des marches funèbres durant la cérémonie religieuse.

M<sup>me</sup> Valette était une fille de M. Lacarrière, ancien contrôleur des droits réunis à Cahors, qui, en 1830, alors qu'une émeute mettait le feu à la Direction, installée à la Chartreuse, s'était dévoué, avait traversé la foule des mutins et était parvenu à sauver les registres de la comptabilité.

Son père avait eu treize frères et une sœur. Sept d'entre eux avaient fait, en qualité d'officiers les campagnes de l'Empire, et la plupart étaient morts sur les champs de bataille.

Sa mère était le dernier rejeton de la famille des d'Escayrac de Montbel, l'une des plus anciennes du Quercy, émigrée lors de la Révolution.

M<sup>me</sup> Valette avait, durant près de quarante années, administré l'Institution libre dont son mari était le directeur. C'était, on peut le dire sans exagération, une maîtresse femme, et, ce qui ajoute à ses qualités, une âme généreuse, aimée des pauvres, qu'elle secourait avec largesse et discrétion.

Nous saluons respectueusement sa dépouille et envoyons à sa famille l'hommage de nos condoléances.

**Foire de Cahors du 1<sup>er</sup> juillet**

La foire du 1<sup>er</sup> juillet a été peu importante. Les prix des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 36 à 39 fr. les 50 kilos ; les attelages aux prix des derniers marchés.

Porcs. — Les jeunes porcs se sont vendus de 10 à 25 fr. pièce selon grosseur.

Moutons. — Les moutons gras étaient livrés à raison de 0 fr. 75 le kilo, et les agneaux 0 fr. 80.

Halle aux grains. — Blé en vente 110 hectolitres, vendus 105, prix moyen 16 fr. 25 l'hectolitre ; mais en vente, 40 hectolitres, vendus 35 au prix moyen de 12 fr. 25 l'hectolitre.

Place du Marché. — Volailles grasses, vendues 0 fr. 75 le 1/2 kilo ; canards, 0 fr. 50 la livre ; oisons, de 3 à 5 fr. la paire ; canetons, de 1 fr. 50 à 2 fr. la paire ; œufs 0 fr. 60 la douzaine ; laine, de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 la livre.

**Luzech**

M. Foissac, professeur à l'école primaire supérieure de Luzech, est promu de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.

**St-Céré**

M. Bourget, directeur de l'école primaire supérieure de Saint-Céré est promu de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe.

**Labastide-Murat**

A la suite d'une perquisition faite par le gendarmier et ordonnée par M. le Procureur de la République de Gourdon, les époux X... domiciliés à Sériergues, commune de Montfaucon ont été arrêtés et conduits devant M. le Procureur de la République de Gourdon.

**Caniac**

La foire de la St-Jean à Caniac, a été très active sur les bêtes à laine.

Il s'est vendu aussi pas mal de bœufs aux prix des cours précédents, il y a cependant tendance à la hausse.

Les porcelets, n'étaient pas bien recherchés, ni les oisons non plus.

Les jeunes poulets valaient 1 fr. la livre. Les œufs 0,40 la douzaine.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 27 juin au 4 juillet 1896

**Mariages**

Blaty Abel, charron, et Labro Marie, robeuse.

**Décès**

Clary Marie, 60 ans, célibataire, rue du Bousquet, 5.

Bruel Raymond, propriétaire, 71 ans, rue Nationale, 79.

Bonassie Amédée, 17 ans, célibataire (Hospice.) Ferry Charles, colonel du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, 57 ans, rue des Cadourques, 1.

Lacarrière Louisa, ép. Valette, 68 ans, quai Champollion, 5.

**FAITS DIVERS**

**Une perle du fonctionnarisme**

Une amusante histoire qui fait en ce moment, dans un de nos départements de l'Ouest, la joie du personnel administratif :

Il paraîtrait qu'un jeune conseiller de préfecture aurait reçu, sur papier à entête du ministère de l'intérieur, une lettre tout à fait personnelle, dans laquelle il était fait appel à son zèle et à sa vigilance pour relever « dans un but éminemment patriotique », le nombre, la hauteur et la puissance des paratonnerres de la ville où il est en résidence. On s'en rapportait, d'ailleurs, à sa discrétion pour ne parler à personne de cette mission confidentielle.

Le jeune fonctionnaire, très fier de cette marque de confiance, se mit immédiatement à la besogne et les habitants de la ville en question furent assez surpris de le voir arpenter les rues et les promenades, le nez en l'air, prenant des notes, et s'informant mystérieusement, auprès des propriétaires de sa connaissance, du plus ou moins de force de leurs paratonnerres.

L'excellent garçon a, paraît-il, terminé son enquête, et il prépare son rapport en double exemplaire, l'un pour le ministre de l'intérieur, l'autre pour le ministre de la guerre. Nous nous en voudrions d'arrêter en route un si beau travail, mais la sûreté de nos informations nous oblige à faire savoir à ce trop consciencieux fonctionnaire qu'il est victime d'une bonne farce de ses camarades et que la belle lettre à entête officiel a été fabriquée de toutes pièces par ses collègues du Conseil de préfecture, qui ne croyaient pas qu'elle aurait tant de succès.

La moralité de cette petite histoire, tout à fait authentique, est peut-être que ce n'est pas toujours au point de vue politique qu'il conviendrait d'épurer l'administration, et que la question d'intelligence devrait jouer aussi son rôle dans les fonctions publiques !

**Une résurrection curieuse**

Curieuse en effet. Nous dirions même extraordinaire, et comme elle a eu lieu dans le Midi, nous la considérerions volontiers comme une joyeuse invention méridionale, si le récit ne nous en était communiqué par un de nos savants confrères, le Dr S.-B. Dubois, à qui nous laissons d'ailleurs toute la responsabilité... ou le mérite, si vous préférez.

Être enterré vingt-huit jours, absolument enterré, à cinquante centimètres dans le sol, loin de l'air, de la lumière, tout comme un cadavre destiné à rendre à la terre ses éléments matériels... et reprendre ensuite le cours de ses occupations comme si de rien n'était, ce cas n'a-t-il pas de quoi surprendre, même les personnes les plus sceptiques, les moins crédules ?

Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un homme mais d'un poulet niçois.

Le cas n'en est pas moins curieux.

Tout récemment, le Comité des électriciens de Nice, persuadé qu'il était possible de rapeler à la vie un être plongé pendant une assez longue durée dans un sommeil voisin de la mort, a pris un poulet pour sujet d'expérience.

L'intéressant volatile fut endormi ; on lui replia la tête sous l'aile ; puis on le plaça dans un sac de toile d'amiante et on l'enterra à une profondeur de cinquante centimètres.

On l'abandonna pendant vingt-huit jours aux horreurs du sépulcre. Il est mort ! Il doit être déjà en état de décomposition ! disaient les uns. Peut-être ! répondaient les autres. Il revivra ! soutenaient seuls quelques-uns des expérimentateurs... et encore sans grande conviction. Ils avaient cependant raison de croire à la résurrection du sujet.

Quant on le déterra, grâce à l'enveloppe protectrice le poulet n'avait subi aucune des souillures inhérentes à un séjour prolongé sous la terre. Il ne donnait plus cependant signe de vie. Mais on l'exposa à l'air, on le mit quelques instants dans une atmosphère d'oxygène, puis on le soumit à l'action de quelques décharges électriques... Il s'éleva, bâilla, se mit déout, et gloussant, grattant le

sol, il manifesta par des signes non équivoques le grand appétit que cette mort de vingt-huit jours lui avait donné.

Le cas n'est il pas véritablement extraordinaire et ne faudrait-il pas en trouver le récit dans une savante publication, sous la signature d'un médecin, pour ne pas croire que ce poulet pourrait être un vulgaire canard ?

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

**DÉPÊCHE**

**Commission du budget**

La commission du budget a repoussé le contre-projet Doumer et tous les autres amendements du projet de M. Cochery.

**Chambre des députés**

La Chambre reprend la discussion du projet des impôts directs.

M. Aynard approuve l'ensemble du projet Cochery.

**Sénat**

M. Le Provost de Launay demande à interpellier sur la situation à Madagascar.

La discussion viendra avec celle du projet sur Madagascar.

**Bourse de Paris**

Cours du 4 Juillet 1896

**RENTES**

3 0/0.....	compt ex-c.	101 20
3 0/0 amortissable.....	compt.	100
4 1/2 0/0.....	compt.	105

**A LA BOURSE D'OR**



FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés  
On demande un apprenti

**A LOUER** belle écurie pour un cheval pouvant remiser voiture, grange au-dessus pour fourrage. S'adresser boulevard Gambetta, CAINE-BRUN.

**MAISON A VENDRE** dans la rue du Pont-Neuf, n° 10. — S'adresser en face Epicerie du Pont-Neuf.



**CORDIAL** indispensable, le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe, goût exquis. Préviend et guérit tous maux de l'estomac, de la tête, des Nerfs. Précieux en temps d'Epidémie, Dysenterie, Influenza, Cholérine. — S'emploie pur sur du sucre. Prix 2 fr. le Flacon, et 1 fr. 50 le Flacon pour Cyclistes. Fabrication **CLÉMENT & C<sup>ie</sup>**, à Valence (Drôme)  
A Cahors, chez **M. J. Filhol**, pharmacien.

**LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE**

SIÈGE SOCIAL : 29, Rue de Richelieu, à Paris.  
La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnezeux, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnezeux, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours)

peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> Juillet 1896)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations like Paris, Brive, Gignac-Cressensac, Souillac, Cahors, Montauban, and Toulouse with departure and arrival times for various train classes.

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations like Toulouse, Montauban, Cahors, Brive, and Paris with departure and arrival times for various train classes.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations like Cahors, Mercuès, Arrêt Douille, Parnac, Luzoch, Castelnaud, Arrêt Prayssac, Puy-Evêque, Duravel, Soturac-Tourac, Fumel, Libos, and Paris.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations like Paris, Bordeaux, Libos, Fumel, Soturac-Tourac, Duravel, Puy-Evêque, Arrêt Prayssac, Castelnaud, Luzoch, Parnac, Arrêt Douille, Mercuès, and Cahors.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations like Cahors, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, St-Cirq, St-Martin-Lab., Calvignac, Cajarac, Montbrun, Toirac, Lamadeleine, and Capdenac.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations like Capdenac, Lamadeleine, Toirac, Montbrun, Cajarac, Calvignac, St-Martin-Lab., St-Cirq, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, and Cahors.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES la petite Carte de poche DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné, 1 fr. 50. — 25 centimes en plus par la poste.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

L'ESPÉRANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LES ACCIDENTS ET LA GRÈLE

Fondée en 1887

Capital : 3 millions 200,000 francs

Siège administratif : 10, rue Saint-Augustin, 10, PARIS

Situation de la Compagnie au 31 décembre 1895 :

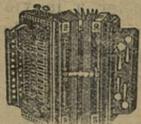
Table showing financial details of L'Espérance: Capital social (3,000,000), Réserves (409,576), Primes à terme (8,158,597), TOTAL (11,568,173), Sinistres payés depuis l'origine (6,142,607).

Fortes commissions. — Bonnes références exigées. — Adresser les demandes à la Direction Générale de Paris, ou à M. DE VERTON, inspecteur de la Compagnie, poste restante, à Toulouse.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompt et sans traces des chutes, courchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

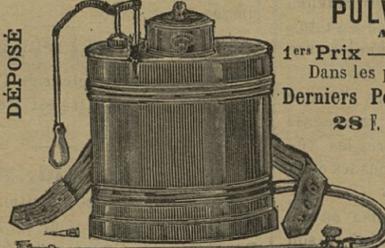


Pour le prix de fr. 7.25 contre remboursement, vous recevrez un très bon accordéon à concert, avec des nouveaux claviers à pitons de spirales (brevetés). Je garantis qu'ils ne sont pas perclus et qu'ils ne se rompent pas pendant dix ans.

Cet accordéon a 10 touches, 2 registres, 2 basses, 2 soufflets doubles, fine garniture complète, coins nickel, bordure baguette en même métal, clavier découvert, 2 chœurs, 35 cm. Instrument remarquable. Tous les acheteurs reçoivent gratis une méthode par laquelle ils sont en état d'apprendre à jouer eux-mêmes l'accordéon sans connaître les notes. Emballage gratis. — Port: francs 1.25. Celui qui veut payer 9.80 recevra le même instrument de 3 registres et de 3 chœurs. Heinrich Suhr, à Neuenrade (Allemagne).

Le propriétaire-gérant : LAYTON

DÉPOSÉ



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé 1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



VIN DE VIAL

LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA Aliment physiologique complet

Anémie — Convalescence Fortes des forces — Languueur — Inappétence

Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes. Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.